

Aujourd'hui troisième jour du mois de Brumaire 4.^e année républicaine
Le maire et officiers municipaux de la commune de Jombes ou la lettre de

Les administrateurs du directoire du district d'Angoulême à eux adressés
et ceux de la commune de Jombes et de la commune de Jombes de leur donner
laquelle ils demandent au procureur de la commune de Jombes de leur donner
des fournitures afin de savoir s'il existe dans ladite commune quelques
chevaux et voitures propres au transport militaire. Les procureurs de la commune
ainsi que les officiers municipaux doivent qu'il n'y dans ladite commune aucun
cheval ni voiture propres à être employés au transport militaire fait au
bureau municipal de Jombes les jours mois et années d'après

Valadeyoubert, maire L'ancien off. mun. Chevrier, officier
Campoz, officier municipal L'ancien not. L'ancien not. L'ancien not.

Aujourd'hui troisième jour du mois de Brumaire 4.^e année
républicaine de la commune de Jombes assemblée au nombre de sa
membres, vu l'arrêté du département de la Gironde parvenu à cette
municipalité le trois du présent et rendu public le même jour par
publication qui en a été faite, vu aussi la formation des citoyens de cette
ville qui a été faite notamment le six du présent par le Sec. de la Gironde au lieu de
satisfaire et remplir les conditions de l'arrêté qui ordonne de faire une liste de
trois citoyens dans le canton de Vallette dont cette commune fait partie et
qu'il n'est point présenté aucun citoyen pour faire cette nomination prescrite
par cet arrêté qui est en date du vingt sept vendémiaire des républicains
afin de former une garde départementale près les corps législatifs vu le
refus des citoyens de cette commune qui n'ont voulu s'y présenter non plus
que pour former ou reorganiser la garde nationale tel qu'il est prescrit
par notre procès verbal en date du quatrième jour complémentaire de
L'an des républicains et de tout la municipalité en conséquence des procès
verbaux dont copie sera de suite adressée à la municipalité centrale
qui demeure chargée de nous indiquer une mesure à prendre pour cette
opération. D'ailleurs ne trouvant dans notre commune aucun sujet qui
puisse entrer dans cette organisation nous adressons qu'à la municipalité
du canton afin qu'elle nous communique la marche qu'elle a prise dans cette
opération fait au bureau municipal de Jombes les jours mois et années d'après

L'ancien off. mun. Valadeyoubert, maire Chevrier, officier
L'ancien not. L'ancien not. L'ancien not.